

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/846
17 juin 2008

(08-2827)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: français

INFORMATIONS SANITAIRES

Communication de Haïti

La communication ci-après, reçue le 13 juin 2008, est distribuée à la demande de la délégation de Haïti.

1. Des activités de surveillance et de dépistage conduites durant une année environ avaient laissé croire que la République d'Haïti était libre d'influenza aviaire. Néanmoins, à la fin du mois de mai 2008 des cas suspects ont été découverts. Il s'agit de poulets et d'une dinde infectés par le virus H5N2 (virus peu pathogène). La confirmation en a été faite le 5 juin 2008 par le laboratoire de Ames Iowa des Etats-Unis.¹ Ce sont 11 cas répartis dans les localités et zones suivantes: Tilory (Centre), Baskin (Sud), Vertières, Saint Michel et Tozen (Nord).

2. Des mesures ont été déjà prises pour circonscrire ces foyers de grippe aviaire en vue de récupérer et d'éliminer les volailles suspectes ou mortes. Ce ne sera pas chose facile compte tenu du type d'élevage pratiqué par les habitants des localités et zones affectées. Des ressources financières ont été mises à la disposition de la Direction de la Santé Animale pour conduire les différentes activités programmées.

3. Par ailleurs, le Programme de lutte contre la mouche des fruits, espèce *Anastrepha obliqua* se poursuit avec beaucoup d'efficacité. Les exportations de mangues Francisque ont été reprises vers le marché américain et d'autres marchés (Canada, France, Espagne ...). L'intérêt manifesté par certains, sont des signes encourageants et qui exigent également de bons résultats dans les actions à conduire.

¹ Laboratoire de référence de l'OIE.